



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT ANTICIPE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AH N°130 COMPRENANT DES PLACES DE STATIONNEMENT

En exécution de l'arrêté n°DG-2020-132 du 27 novembre 2020, de Mme le Maire de la commune de Champs-sur-Marne, il sera procédé à l'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement anticipé du domaine public communal d'une partie de l'emprise de la parcelle cadastrée section AH n°130 comprenant des places de stationnement, conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière

L'enquête publique se déroulera en mairie de Champs-sur-Marne du :

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 À 8H30 AU LUNDI 04 JANVIER 2021 À 17H45 INCLUS

Monsieur Yves MONTAUBIN procédera à ladite enquête publique, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Champs-sur-Marne pour recevoir ses observations aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

**VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 DE 8H30 À 12H00
LUNDI 04 JANVIER 2021 DE 13H30 À 17H45**

Un dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

**A la Mairie - Accueil - Rez-de-chaussée
située mail Jean Ferrat à CHAMPS-SUR-MARNE (77 420),
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45, et le samedi de 9h00 à 12h00**

et sur le site internet de la commune www.ville-champssurmarne.fr.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Champs-sur-Marne.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet pendant toute la durée de l'enquête, suivant les jours et heures d'ouverture au public de la mairie, ou les adresser par écrit soit par voie électronique à l'adresse « enquete-publique@ville-champssurmarne.fr » ou par voie postale à l'adresse suivante :

**Mairie de Champs-sur-Marne
Le Commissaire Enquêteur
Enquête publique sur le déclassement anticipé
Mail Jean Ferrat
77420 CHAMPS-SUR-MARNE**

L'ensemble des observations et propositions seront accessibles sur le site internet de la commune : www.ville-champssurmarne.fr.

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Maud TALLET – Maire ou de Madame Audrey PIGOIS – Responsable du service municipal Urbanisme de la mairie par téléphone au 01.64.73.48.48, par fax au 01.64.73.48.12, ou par mél à « courrier@ville-champssurmarne.fr » ;

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an en mairie de Champs-sur-Marne et sur le site internet de la commune « www.ville-champssurmarne.fr ». Toute personne intéressée pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par le titre 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

A l'issue de l'enquête publique, le déclassement anticipé sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.